



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Deportes, internes et résistants

Question écrite n° 39878

Texte de la question

M Jean-Jack Salles attire l'attention de M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la situation des Français de confession israélite requis par les nazis lors de l'occupation de la Tunisie. Il semblerait que les juifs français astreints à travailler pour les troupes allemandes pendant la guerre soient exclus des mesures d'indemnisation octroyées à ceux qui au moment des faits possédaient la nationalité tunisienne. Étant donné qu'aucune distinction n'avait été faite à l'époque entre les juifs français et les juifs tunisiens, cette différence de traitement apparaît étrange. Il lui demande donc son avis sur le sujet, ainsi que ce qu'il peut être envisagé de faire pour mettre fin à cette injustice.

Données clés

Auteur : [M. Salles Jean-Jack](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39878

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1932